

■ Pâturage des prairies riches en légumineuses, quelques précautions à prendre :

Malgré un été favorable à la pousse d'herbe, celle-ci a fortement ralenti et l'agrandissement de la surface dédiée à la pâture par les prairies de fauche riches en légumineuses permet de « reposer » les pâtures et d'éviter le surpâturage de celles-ci.

A de rares exceptions, comme le lotier ou certains trèfles annuels (trèfle d'Alexandrie notamment), les légumineuses sont météorisantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent entraîner un gonflement de la panse à cause d'une accumulation de gaz à l'intérieur de celle-ci. Pour limiter ce risque, certaines précautions doivent être prises :

- faire pâturer des repousses de plus de **plus de 6 semaines**
- ne **pas amener les animaux la panse vide** sur la parcelle (leur donner de la fibre quelques jours avant et leur en laisser à disposition par la suite)
- ne **pas amener les animaux sur la parcelle lorsque la légumineuse est humide** (rosée matinale) → privilégier les fins de journée
- privilégier un **pâturage tournant ou au fil** pour forcer les animaux à **consommer les feuilles et les tiges**, et pas seulement les feuilles supérieures
- **surveiller** régulièrement les animaux pour pouvoir **intervenir rapidement en cas de ballonnement**
- privilégier une **parcelle en dernière année d'exploitation**, destinée à être retournée à l'automne

■ Ovins, vigilance vis-à-vis du risque d'haemonchose

Le cycle de l'haemonchose est très rapide et peut occasionner des mortalités subites des brebis et agneaux en parfaite santé au pré.

Haemonchus se nourrissant de sang, les signes observés sont ceux de l'anémie, décelable en regardant les muqueuses (œil ou gencive) qui sont alors roses pâles à blanc-porcelaine.

Le signe de la bouteille (œdème sous le cou) est très fréquent mais la grande douve peut en être aussi la cause.

La diarrhée et l'état de maigreur sont rarement observés car la maladie évolue trop vite.

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemonchose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir en utilisant des strongycides à action rémanente. La réalisation de coproscopies sur les brebis peut aider dans le choix du traitement (détection des autres parasites éventuellement présents).

Pour plus d'informations, contactez votre vétérinaire.